

RNCP : 37104

Technicien(ne) Géomètre en Cabinet

Métier

Au sein d'un cabinet de géomètre-expert, le(la) technicien(ne) géomètre en cabinet, réalise des levés topométriques à partir d'éléments fixes, existants et durables sur le terrain, afin de procéder à l'établissement de plans topographiques.

A partir de ces plans, il(elle) rédige des documents déterminant la propriété immobilière : bornage et division de terrains. Technicien(ne) de la mesure, le(la) technicien(ne) géomètre en cabinet est associé aux projets d'aménagement immobilier qui l'amènent à réaliser des tâches de topographie, de conception de projets, de maîtrise d'œuvre, de division immobilière, par exemple. Dans ces cas-là, il(elle) sera intégré à des équipes pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes de l'environnement, ingénieurs VRD).

La décentralisation a transféré aux collectivités, régions, départements, communes, de nombreuses compétences relevant antérieurement des attributions de l'Etat. Dans ce contexte, le(la) technicien(ne) géomètre en cabinet accompagne ces collectivités en matière d'urbanisme, qu'il s'agisse :

- d'urbanisme réglementaire pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme réglementaire (SCOT - schéma de cohérence territoriale, PLU - plan local d'urbanisme, cartes communales) ;
- d'urbanisme opérationnel pour participation au montage d'opérations d'aménagement de zones urbaines ou de quartiers (ZAC, lotissements, réorganisation foncière, rénovation et requalification d'espaces publics).

Le(la) technicien(ne) géomètre en cabinet réalise les demandes d'autorisations d'occuper le sol : permis d'aménager, certificat d'urbanisme, etc. Il(elle) intervient pour les communes pour optimiser la gestion du patrimoine foncier. Pour ce faire, il(elle) établit des plans topographiques, de délimitation, d'alignement, prépare les dossiers d'acquisition et de cession, dresse les états et plans parcellaires.

Objectifs de la formation

- Réaliser des levés et des plans topographiques
- Réaliser des études d'infrastructures et des implantations
- Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

CCP 003047 – Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière :

- Réaliser les relevés, les plans d'architecture et les calculs associés ;
- Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés ;
- Exploiter des pièces écrites à caractère foncier.

CCP 003048 – Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures:

- Effectuer les métrés des études d'infrastructures ;
- Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures ;
- Réaliser des implantations d'infrastructures.

CCP 003049 – Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'œuvre de conception ou réalisation d'un chantier):

- Effectuer des levés topographiques ;
- Effectuer les calculs topométriques liés aux levés ;
- Réaliser des dessins topographiques.

Déroulé de la formation

Intitulés	Durées indicatives	
	Semaines	Heures
Période d'intégration	1	35
Module 1 : Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière	9	315
Module 2 : Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures	6	210
Module 3 : Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'oeuvre de conception ou réalisation d'un chantier)	12	420
Période en entreprise	4	140
Module de synthèse	2	70
Session d'examen	1	35

Certification/Diplôme

- Titre Professionnel de Niveau 5 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 10/02/2023) composé des 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

Modalités de certification

- Voir la fiche métier sur : www.afpar.com

Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

Le public éligible

- Demandeur(se) d'emploi à partir de 18 ans.
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

Les prérequis

- Un niveau de la classe de terminale scientifique ou technique est souhaitée.
- Pour les titulaires d'un Titre Professionnel de Niveau 4, 2 ans d'expérience professionnelle en topographie ou travaux publics sont recommandées.

Les aptitudes requises

- Bonne perception spatiale,
- Esprit d'analyse,
- Méthode,
- Rigueur,
- Bonne vision (avec ou sans correction),
- Sens des responsabilités,
- Aptitude relationnelle (sens du contact, travail en équipe et sous pression...).



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).



Modalités d'accès

1. Inscription :
 - a. Sur le site Internet de l'AFPAR : www.afpar.com
 - b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
 - c. Auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale.
2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un(e) psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

Durée de la formation

Durée totale de la formation	1225 heures (35 semaines)
Durée en centre de formation	1085 heures (31 semaines)
Durée en entreprise	140 heures (4 semaines)

Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine.

Débouchés

- Accès à l'emploi (ROME F1107) de :
 - Géomètre topographe ;
 - Technicien(ne) géomètre topographe ;
 - Technicien(ne) supérieur(e) géomètre topographe ;
 - Géomètre d'entreprise ;
 - Géomètre de chantier.

Suite de parcours

- Evolutions possibles :
 - Après plusieurs années d'expérience le(la) géomètre topographe peut évoluer au sein de différentes entreprises ou en obtenant un diplôme d'Ingénieur(e) pour devenir Géomètre expert, ou bien en passant un concours dans la fonction publique.
 - Formation complémentaire : Licence professionnelle des secteurs Génie civil, Urbanisme et aménagement.



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).



Equivalences/liens/correspondances avec les certifications d'autres ministères

- Aucune

Passerelles vers des certifications du Ministère du travail

- Aucune

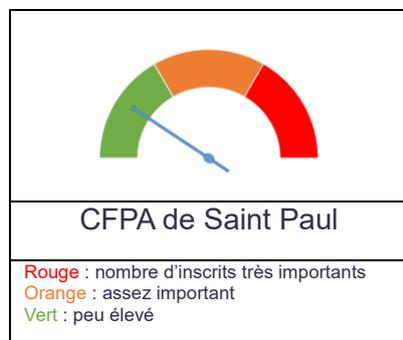
Financement

- Cette formation est financée avec l'aide du FSE (REACT-UE) et de Région Réunion dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie COVID-19.
- La formation est totalement prise en charge pour les demandeurs d'emploi.

Dates prévisionnelles de la formation et lieu

Lieu	Dates de début	Dates de fin	Modalités
CFPA de Saint Paul	22/05/2023	02/02/2024	En présentiel
	06/03/2024	15/11/2024	En présentiel

Nombre de demandeurs d'emploi en attente de recrutement pour cette formation



Indicateurs

Nombre de stagiaires formés	
2023	Nouvelle formation

Taux de réussite à la session d'examen		

Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation		

Taux de satisfaction des stagiaires	